

# TRESPA INTERNATIONAL B.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Généralités.** Les présentes conditions générales s'appliquent à tous offres, devis, ventes, livraisons, services, contrats et toutes les activités et transactions dans ce cadre de Trespa International B.V., des sociétés avec laquelle elle est liée et des tiers auxquels elle fait appel (dénommés conjointement : « Trespa »), qui ont été faits à, conclus avec et/ou effectués chez l'acheteur(dénommé ci-après : « vous »). Dans les présentes conditions, les produits englobent les services. De par l'acceptation des offres ou des produits de Trespa, la passation de commandes chez Trespa et la conclusion de contrats avec Trespa, vous acceptez d'être tenu aux présentes conditions générales et d'agir conformément à celles-ci. Les sociétés auxquelles Trespa est liée et les tiers auxquels elle fait appel peuvent se prévaloir des présentes conditions à votre égard. Trespa s'engage exclusivement si les présentes conditions générales sont d'application. Trespa refuse explicitement toutes autres conditions générales ou des conditions différentes ou supplémentaires de votre part. La livraison de produits par Trespa n'implique pas que Trespa a accepté (l'application) d'autres conditions que les siennes, ou qu'elles sont applicables.
- Devis et commandes.** Toutes les offres qui vous sont faites par Trespa sont sans engagement. Vous pouvez uniquement passer une commande par écrit. Si vous avez passé commande chez Trespa, elle est irrévocable. Votre commande constitue une offre d'achat adressée à Trespa, qui ne sera réputée acceptée que par la confirmation écrite de la commande par Trespa. Vous êtes tenu de vérifier que la confirmation de la commande est complète et correcte. L'envoi de messages à Trespa par des moyens électroniques (par exemple : EDI) se fait à vos propres risques.
- Conditions précédentes ou ultérieures.** Trespa peut inclure des conditions précédentes ou ultérieures dans tout contrat conclu avec vous, telles que, entre autres, le fait que vous remplissiez un questionnaire de commande avant ou après la confirmation de la commande. Trespa se réserve le droit de refuser et/ou de résilier toute commande et/ou tout contrat et/ou de retarder, d'arrêter ou de suspendre de toute autre manière la livraison des produits et d'annuler toute garantie si cette condition n'est pas remplie, entre autres si le questionnaire n'est pas entièrement ou correctement complété.
- Prix.** Trespa se réserve le droit d'annoncer et d'exécuter périodiquement des modifications générales de prix, qui s'appliqueront à une certaine commande ou date de livraison déterminée par Trespa. Dans ce contexte, Trespa peut être amenée à refuser des commandes et à répartir l'offre entre ses clients, y compris ses propres clients internes, d'une manière équitable déterminée par Trespa à sa seule discrétion (par exemple sur la base des volumes de commandes passés). Vous êtes responsable et devez vous acquitter de l'ensemble des taxes, frais et droits applicables.
- Livraison et transport.** Le délai de livraison commence à la date de la confirmation écrite de la commande. Si un paiement d'avance ou un acompte a été convenu, le délai de livraison commencera après réception de l'intégralité du paiement ou de l'acompte. Les délais de livraison ne sont pas des délais impératifs. La livraison des produits a vous s'effectue à tout moment à Trespa, Weert. Trespa livre EXW et les risques vous sont transférés chez Trespa, Weert, à moins que les parties n'en aient expressément convenu autrement. La dernière version des INCOTERMS s'applique. Trespa est autorisée à livrer en plusieurs fois. Vous avez l'obligation de recevoir les produits. Si Trespa organise le transport, Trespa a le choix du mode de transport des produits à livrer. L'emballage prêté et les récipients consignés doivent être retournés franco transporteur dans un état correct et sans résidus de produit au plus tard six mois après la réception. Si l'emballage ou le récipient n'est pas restitué dans le délai fixé ou s'il est retourné endommagé et/ou avec des résidus de produits, les frais de remplacement respectivement de réparation et/ou de nettoyage et d'élimination vous seront facturés. Trespa peut vous fournir des instructions écrites, des normes ou des prescriptions d'autorisation concernant l'entreposage, le traitement ou la transformation, l'usage ou l'application des produits à livrer ou déjà livrés. Vous êtes tenu de mettre de telles instructions, normes et prescriptions d'autorisation à la disposition de vos clients. Vous garantissez que le lieu de destination convenu est accessible et praticable pour un véhicule de 40 tonnes. Si cela n'est pas le cas, les risques et les frais supplémentaires éventuels sont à votre charge. À défaut de destination accessible et praticable, Trespa peut reporter la livraison, lequel report sera uniquement à vos frais et risques. Vous garantissez qu'un chariot élévateur fonctionnant correctement et qui répond aux normes en vigueur pour la livraison spécifique est présent sur le lieu de destination convenu. Une capacité de chargement d'au moins 2.500 kg et une fourche d'une longueur d'au moins 1,5 m sont au moins exigées, mais un chariot élévateur à fourche qui répond à des normes plus sévères peut être exigé si la charge ou bien la situation spécifique sur le lieu de destination l'exige. Vous êtes exclusivement responsable du déchargement ; Trespa n'est pas responsable dans ce cadre.
- Réclamations.** Tous les produits sont réputés avoir été reçus en bon état, sauf si vous respectez et faites une réclamation dans le cadre de la procédure de réclamation de la garantie, qui comprend les procédures énoncées dans la Garantie de Trespa pour les produits (la « Garantie de Trespa ») qui est disponible à l'adresse [www.trespa.info](http://www.trespa.info) et qui est incorporée aux présentes par la présente référence. Si, pour quelque raison que ce soit, cette procédure de réclamation ne s'applique pas, vous devez suivre la procédure suivante : les réclamations (autres que celles au titre de la Garantie de Trespa) concernant des manquements ou des produits inadaptés, défectueux ou endommagés doivent être faites par écrit en précisant en détail la nature et l'étendue du manquement, du défaut ou du dommage dans les cinq (5) jours suivant la livraison, accompagnées, en cas de réclamation pour manquement ou dommage, de l'original de la facture de transport (ou d'une copie lisible de celle-ci) avec une annotation au recto par l'agent local du transporteur énumérant les articles ou la quantité manquante ou endommagée.
- Réserve de propriété.** Tous les produits livrés et à livrer par Trespa restent la propriété de Trespa jusqu'au moment où vous avez intégralement rempli vos obligations de paiement. Vous êtes tenu de coopérer à toutes les mesures et tous les documents que Trespa veut prendre pour protéger ses droits de propriété sur ces produits. Trespa est irrévocablement en droit, sans qu'aucune mise en demeure ne soit requise, de reprendre les produits livrés si vous ne respectez pas vos obligations de paiement ou si Trespa a de bonnes raisons de craindre que vous manquerez à vos obligations et que vous ne serez pas en mesure de fournir une sûreté adéquate. Vous avez le risque de perte des produits
- Informations sur les produits.** [www.trespa.info](http://www.trespa.info) est la seule source d'informations techniques (y compris la fiche technique des propriétés du matériel (MPD)) sur les produits. Trespa est en droit de modifier ces informations. Trespa n'est pas tenue de vous informer de ces modifications. Trespa décline toute responsabilité et ne peut être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, résultant de conseils, d'avis, de calculs ou d'autres déclarations concernant les produits, donnés (oralement ou par écrit) en dehors du site Web [www.trespa.info](http://www.trespa.info), même si ceux-ci sont donnés par Trespa. Il vous appartient exclusivement de vérifier si les produits sont adaptés à l'usage que vous envisagez et s'ils répondent aux exigences fixées. Trespa ne garantit jamais que le produit livré est adapté à l'usage auquel vous souhaitez le destiner. Il vous appartient de préciser quel produit de Trespa doit être sélectionné pour un projet particulier. Trespa n'est pas responsable de l'installation des produits. Il en va de même pour la manière dont les produits de Trespa doivent être appliqués et dont les produits de Trespa doivent et peuvent être combinés avec d'autres produits. Toute information fournie par Trespa ne vous dégage pas de cette responsabilité et ne permet pas de la partager avec Trespa de quelque manière que ce soit. Trespa n'est pas tenue de vérifier l'exactitude ou l'exhaustivité de vos informations.
- Autorité des agents de Trespa.** Aucun agent, employé ou représentant de Trespa n'est habilité à engager Trespa pour toute déclaration ou garantie, verbale ou écrite, concernant les marchandises, autre que celles spécifiquement indiquées par écrit sur le site Web [www.trespa.info](http://www.trespa.info). Vous affirmez par les présentes que ni Trespa, ni aucun de ses agents, employés ou représentants n'ont fait d'autres déclarations que celles expressément énoncées par écrit sur le site Web [www.trespa.info](http://www.trespa.info), et vous affirmez que votre achat des produits repose sur les déclarations énoncées sur le site Web [www.trespa.info](http://www.trespa.info) et non sur d'autres informations de Trespa.
- Non-respect des codes et normes applicables.** L'utilisation des produits de Trespa dans le cadre de tout projet, y compris l'utilisation de produits de Trespa en combinaison avec tout autre produit, doit être pleinement conforme à l'ensemble des lois, codes, règles et réglementations locaux. Nous vous conseillons de faire appel à des professionnels qualifiés pour vous aider à sélectionner, commander et utiliser nos produits dans le cadre de tout projet. Trespa n'est pas un spécialiste des codes locaux de la construction ni un concepteur, installateur ou entrepreneur, et n'est pas en mesure de fournir des conseils ou de garantir la conformité autrement qu'en ce qui concerne la représentation de Trespa sur ses produits uniquement. Trespa ne peut en aucun cas être tenue responsable envers vous ou un tiers des réclamations, coûts ou dommages résultant ou liés au non-respect de tout code ou norme industrielle applicable. Vous acceptez de défendre, d'indemniser et de décharger Trespa de toute responsabilité, réclamation, frais ou dommages de quelque nature ou description que ce soit, découlant de ou liés au non-respect de tout code ou norme industrielle applicable ou pour toute utilisation ou installation des produits en combinaison avec d'autres matériels, composants ou systèmes.
- Garantie.** LA GARANTIE UNIQUE ET EXCLUSIVE DE TRESPA CONCERNANT LES PRODUITS À L'ACHETEUR AUQUEL ELLE A VENDU SES PANNEAUX EST ÉNONCÉE DANS LA GARANTIE APPLICABLE DE TRESPA DISPONIBLE SUR LE SITE WEB [WWW.TRESPA.INFO](http://WWW.TRESPA.INFO) ET REPRISÉ DANS LES PRÉSENTES PAR CETTE RÉFÉRENCE. AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE OU NE SERA CONSIDÉRÉE COMME DONNÉE PAR TRESPA EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS. TRESPA DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, QUELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DU COMMERCE OU DE L'UTILISATION. VOTRE RECOURS EN CAS DE PRODUITS DÉFECTUEUX OU NON CONFORMES SE LIMITE, AU CHOIX DE TRESPA, SOIT (1) À LA RÉPARATION DES PRODUITS DÉFECTUEUX OU NON CONFORMES, SOIT (2) AU REMPLACEMENT DES PRODUITS NON CONFORMES. LA GARANTIE DE TRESPA SERA NULLE ET NON AVENUE ET/OU SERA RÉPUTÉE RÉVOQUÉE EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DE SES CONDITIONS.
- Limitations de la responsabilité.** EN AUCUN CAS, TRESPA N'AURA D'OBLIGATION OU DE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ (Y COMPRIS VOS CLIENTS OU ENTREPRENEURS) POUR TOUTE PERTE D'UTILISATION, TOUT RETARD, TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE AUX GAINS, AUX BÉNÉFICES OU À LA CLIENTÈLE, OU TOUT DOMMAGE PUNITIF, SPECIAL OU CONSÉCUTIF (MÊME SI TRESPA A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES) DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC LA VENTE, LA LIVRAISON, L'UTILISATION, LA RÉPARATION OU LA PERFORMANCE DE TOUT PRODUIT DE TRESPA FAISANT L'OBJET DE LA COMMANDE. LA RESPONSABILITÉ DE TRESPA DÉCOULANT DU CONTRAT OU D'AUTRES MOTIFS EST LIMITÉE À LA VALEUR NETTE DE LA FACTURE DES PRODUITS EN QUESTION ET, SI L'ENSEMBLE DE LA FACTURE NE CONCERNE PAS UNIQUEMENT CES PRODUITS, À LA PARTIE DE LA FACTURE À LAQUELLE LA RESPONSABILITÉ SE RAPPORTE. DANS TOUS LES CAS, LA RESPONSABILITÉ DE TRESPA EST TOUJOURS LIMITÉE AU MONTANT QUE TRESPA A REÇU DE SON ASSUREUR AU TITRE DE SA RESPONSABILITÉ. TRESPA N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES POUR LESQUELS VOUS ÊTES ASSURÉ.
- Restrictions.** Trespa ne peut invoquer les limitations de sa responsabilité visées à l'article 12 si et dans la mesure où le dommage résulte d'un acte ou d'une omission intentionnelle ou d'une imprudence délibérée de la part des administrateurs et des dirigeants de Trespa.
- Délai de recours.** Sauf si la Garantie de Trespa fixe un délai différent, toute action en justice (y compris toute procédure) engagée par vous doit être dans un délai d'un (1) an à compter de la date de livraison des produits concernés, sous peine de perdre tous les droits relatifs auxdits produits.
- Force majeure.** Trespa ne peut être tenue responsable à votre égard de tout manquement (dans les délais) à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes dans la mesure où ce manquement est la conséquence directe ou indirecte de circonstances indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter et sans préjudice de ce que l'on entend dans tous les cas par le terme en droit et en jurisprudence, le gel, l'incendie, les catastrophes (naturelles), le manque de matières premières, la grève, la stagnation dans l'approvisionnement des produits par les fournisseurs, les circonstances imprévues au sein de l'entreprise, les difficultés de transport, les restrictions à l'importation et à l'exportation, et/ou les autres obstacles imprévus qui, entre autres, rendent la fabrication ou le transport des produits totalement ou partiellement impossible. Trespa peut répartir son offre disponible entre ses clients, y compris ses propres clients internes, d'une manière équitable, selon les modalités qu'elle détermine à sa seule discrétion.
- Dissolution et suspension.** Trespa est autorisée à résilier un contrat avec vous par voie extrajudiciaire au moyen d'une notification écrite ou à suspendre l'exécution de ses obligations en vertu du contrat, le tout sans créer un quelconque droit à des dommages-intérêts pour vous, si l'exécution du contrat est rendue plus difficile ou est entravée dans des circonstances où, entre autres, il y a un cas de force majeure, vous êtes en défaut pendant plus de deux mois, vous demandez un moratoire sur les paiements, il y a demande de mise en faillite ou vous êtes déclaré en faillite ; une saisie est pratiquée sur un ou plusieurs de vos biens ou dans le cas où, de l'avis raisonnable de Trespa, votre situation financière le justifie. Trespa peut suspendre l'exécution de toutes les commandes - pertinentes, antérieures ou ultérieures - en tout ou en partie. Trespa a le droit d'encaisser le paiement pour tous les travaux exécutés jusqu'à la date de résiliation et, dans la mesure où cela est raisonnablement lié à cette résiliation, après la date de résiliation.
- Paiement.** Sauf mention contraire sur la facture, le paiement doit être effectué par virement sur le compte bancaire indiqué par Trespa dans un délai de 30 jours civil à compter de la date de la facture. Trespa se réserve le droit de garantir un paiement anticipé total ou partiel si, à sa seule discrétion, votre situation financière ne justifie pas une extension de crédit. Trespa se réserve le droit d'exiger de votre part des garanties pour assurer le remboursement de votre compte de crédit ou de vos commandes individuelles. Tout droit de suspension d'exécution ou de compensation de votre part est exclu. Vous n'êtes pas autorisé à suspendre votre obligation de paiement, et restez tenu de prendre livraison et de payer les autres produits commandés et les livraisons partielles de la même commande. Les frais liés au paiement, tels que les frais facturés par les banques pour la remise des montants des factures et les frais engagés pour l'offre de documents d'expédition, doivent être pris en charge par vous.
- Non-exécution.** Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois (composé) jusqu'à son paiement, étant entendu que si ce taux de retard n'est pas autorisé par la loi, le taux légal le plus élevé sera appliqué. Si le paiement n'est pas effectué conformément aux présentes dispositions, Trespa a le droit de retenir la livraison de d'autres produits et facturer des frais de stockage d'au moins 2 EUR par produit et par jour jusqu'au paiement ou de déclarer que le solde restant dû est immédiatement exigible, ou de résilier la commande et de recevoir des dommages et intérêts jusqu'au paiement. Trespa se réserve le droit de modifier les conditions de crédit sur toute partie de la commande non réglée si des sommes ne sont pas payées à l'échéance. Tous les frais engagés pour l'établissement de la responsabilité et le recouvrement de la dette (y compris les frais d'assistance juridique) sont à votre charge, les frais extrajudiciaires étant fixés à au moins 15% du montant de la facture (bien qu'ils puissent être plus élevés).
- Droits de propriété intellectuelle.** Les droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne les produits, matériaux et/ou services qui vous sont fournis par Trespa ou sont mis à votre disposition de quelque manière que ce soit (comme les analyses, les projets, les documentations, les rapports, les devis, etc.) appartiennent exclusivement à Trespa ou, le cas échéant, à ses fournisseurs et/ou détenteurs de licence. Vous n'en obtenez les droits d'utilisation que dans la mesure où ils vous sont expressément accordés. © Trespa, Meteon, Pura, Pura NFC, Athlon, Izeon, TopLab, TopLabPLUS, TopLabPLUS ALIGN, TopLabECO-FIBRE, TopLabVERTICAL, TopLabBASE, Trespa Essentials, Mystic Metallics, Virtuo et Volkern sont des marques déposées de Trespa. Vous ne pouvez pas introduire une demande pour un quelconque certificat de produit, ni tester ou faire tester les produits ou les soumettre de toute autre manière à des procédures similaires visant à obtenir un quelconque certificat, recette, déclaration ou rapport comparable concernant le produit, sauf avec l'autorisation expresse écrite préalable de Trespa.
- Droit d'inspection.** Sans préjudice de l'article 8, Trespa a le droit, mais non l'obligation, de procéder à des inspections limitées du chantier de construction aux fins d'évaluer la conformité aux exigences de la Garantie de Trespa.
- Légalité.** Si l'une des dispositions des présentes conditions générales devait être interprétée comme nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette nullité ou inapplicabilité ne serait pas réputée affecter les autres dispositions des présentes conditions générales, et les présentes conditions générales seraient interprétées et appliquées comme si cette disposition n'y avait jamais été incluse.
- Renonciation.** L'échec de l'une ou l'autre partie à faire appliquer, à tout moment ou pour toute période de temps, une disposition des présentes conditions générales ne sera pas interprété comme une renonciation à cette disposition ou au droit de cette partie par la suite à faire appliquer chacune des dispositions de la commande.
- Décharge de responsabilité de l'agence.** La relation entre Trespa et vous est celle de vendeur et d'acheteur, respectivement. Vous ne pouvez en aucun cas être considéré comme un agent ou un représentant de Trespa dans les relations que vous pourriez avoir avec toute autre personne, entreprise ou société, et vous n'avez pas le pouvoir d'agir pour le compte de Trespa ou de l'engager légalement dans le cadre de ces transactions. Vous acceptez qu'elle ne conduit en aucune façon ses affaires de manière à transmettre ou à suggérer à des tiers un statut ou une identité incompatible avec les présentes.
- Pas de cession.** L'acheteur ne cède aucun droit sans l'accord écrit préalable de Trespa, qui ne doit pas être refusé sans motif valable. Toute prétendue cession sans consentement écrit préalable est nulle et non avenue. Un changement de contrôle constitue une cession interdite. Aucune disposition expresse ou implicite n'a pour objet ou ne doit être interprétée comme conférant à une personne autre que les parties aux présentes des droits ou des recours.
- Modifications.** Trespa se réserve le droit d'apporter des modifications et des ajouts aux conditions générales. Trespa vous informera de toute modification ou ajout.
- Droit applicable et règlement des litiges.** Votre contrat avec Trespa ainsi que les transactions prévues aux présentes sont régis et interprétés conformément au droit néerlandais, sans tenir compte des règles de conflit de lois. L'applicabilité de la Convention de Vienne sur les ventes est exclue. Le Tribunal d'Amsterdam, aux Pays-Bas, est exclusivement compétent.
- Respect de la législation.** L'acheteur est tenu de se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption, de concurrence, de contrôle des exportations et de sanctions. En cas de revente ou de transfert ultérieur des marchandises, l'acheteur doit veiller au respect de ces dispositions.